

**Commune de Gières  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Modification n°4  
Approuvée le 23 décembre 2013**



**Orientation d'aménagement n°2**

## Orientation d'aménagement - Centre Ville

L'orientation d'aménagement du centre ville répond aux objectifs affichés par la Commune lors de la mise en place d'un périmètre de réflexion dans son PLU approuvé le 13 novembre 2006: « organiser l'espace public comme espace de rencontre et espace commercial en centre ville » pour répondre à « un enjeu majeur de cohésion sociale et de qualité de vie pour les résidents et les activités actuelles et futures ».

L'orientation d'aménagement vise prioritairement une restructuration de la place de la République, avec de nouvelles constructions à l'alignement permettant à la fois de lui donner une morphologie claire et de redévelopper des activités et services en rez de chaussée. Les emprises A1 et A2 ont ainsi vocation à accueillir des programmes d'habitat sur rez de chaussée commercial. Une continuité maximale des vitrines y sera recherchée et le caractère urbain des architectures à l'alignement y sera privilégié: unité de l'ensemble tant par l'architecture que par les gabarits; cohérence d'échelle avec le tissu existant. L'emprise B est destinée à l'extension et la restructuration du groupe scolaire et ses équipements (cantine,...)

Pour privilégier la qualité de cet espace et sa disponibilité pour des usages multiples, le stationnement y sera réduit et cantonné à proximité de la rue de l'Isère. Une aire de stationnement public sera redéveloppée à l'Est des Ecoles, desservie par l'allée des cottages. Afin d'assurer une liaison forte de ce parking avec la place de la République, un mail structurant réservé aux modes doux ( et ouvert ponctuellement aux bus scolaires ), d'environ 7 mètres d'emprise, sera créé au Sud des Ecoles. Son tracé et sa géométrie ont nécessité une redéfinition de l'Emplacement Réserve n°41 du PLU. En prolongeant vers l'Est la place de la République, ce mail devient un véritable connecteur, à l'échelle du territoire communal, de l'ensemble des circulations douces et offre une alternative confortable et sécurisée aux trottoirs trop restreints de la rue Jean Jaurès.

Pour que ce réseau de circulations douces soit complet, il est nécessaire de le prolonger vers l'Ouest en direction de la Gare et du quartier petit Jean.

Les constructions envisagées à l'Ouest de la rue de l'Isère (emprises C), à l'exception de celles qui viendraient jouxter la rue et dont le gabarit pourrait se rapprocher de celui des emprises A, devront s'inscrire en cohérence avec l'habitat individuel riverain et privilégier des formes d'habitat intermédiaire ou individuel dense.

C'est donc la création d'une place de centre ville, à caractère minéral dominant et à intensité urbaine maximale, qui est l'objet de la présente orientation d'aménagement. Son articulation et sa complémentarité avec l'ensemble des autres composantes de l'espace public communal constituent les enjeux corollaires de l'aménagement de tout ce secteur, où doivent être prioritaires l'accessibilité (fonctionnalité et sécurité) à l'ensemble des équipements publics, ainsi que la continuité et le maillage des modes doux à l'échelle communale.

A contrario, sur les emprises constructibles comme pour les espaces publics autres que la place de la République, la qualité paysagère et environnementale des projets devra être développée au maximum tout en faisant attention aux masques solaires : respect de l'ensoleillement des cours d'écoles, orientation des logements; espaces paysagés en pleine terre; végétalisation des toitures terrasses...

## Orientation d'aménagement n° 2 : centre ville

